

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	33 (1971)
Heft:	10
Rubrik:	Indications générales concernant la liste des marques et types de moissonneuses-batteuses qu'on trouve actuellement sur le marché

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



44^e Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires
de tracteurs agricoles (ASPT)

pour la période allant du 1er juillet 1969
au 30 juin 1970

(Les chiffres entre parenthèses qui suivent immédiatement
d'autres indications numériques représentent en général ceux
de l'exercice précédent)

1. Effectif des tracteurs agricoles en service

Comme ce fut le cas jusqu'ici, nous tenons à commencer le présent rapport par une vue d'ensemble sur l'état actuel de la motorisation de l'agriculture dans notre pays. Nous nous baserons pour cela sur les résultats du recensement fédéral des entreprises du 30 juin 1969 tels qu'ils ont été publiés par le Bureau fédéral de statistique dans le no. 6 de l'«Economie».

Comparativement au recensement fédéral des entreprises de 1965, les changements intervenus sont les suivants: tracteurs à 4 roues (+508), véhicules automoteurs tous-terrains (-2285), tracteurs à 2 roues et motofaucheuses (+3512), moissonneuses-batteuses (+1373). A noter à ce propos que les chars automoteurs ou motochars n'ont pas ou pas suffisamment été définis en 1965, de sorte qu'une comparaison avec les chiffres enregistrés en 1969 serait inexacte. En outre, il est probable qu'une discrimination entre tracteurs et chars automoteurs n'a pas non plus été faite dans bien des cas au moment de remplir les formules du dernier recensement. Le total général de 8268 véhicules de ce genre nous paraît en effet un peu faible.

En ce qui concerne les résultats sur le plan cantonal, les changements les plus importants par rapport au recensement de 1965 sont les suivants: tracteurs: AG +359, FR +535, SZ -223, TG +313, VS -440; moissonneuses-batteuses: AG +133, BE +306, BL +49, FR +155, SH +78, SO +84, TG +49, VD +320, ZH +160.



Deux assurances de bonne compagnie

La Mutuelle Vaudoise Accidents est l'assureur de confiance de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA (anciennement: Association suisse de propriétaires de tracteurs).

Agences dans toute la Suisse

Tableau 1

Effectif des véhicules automobiles agricoles (30 juin 1969)
 (Les chiffres entre parenthèses sont ceux du recensement de 1965)

Canton	Tracteurs à 4 roues	Jeeps, land- rovers, Unimogs	Chars automoteurs	Tracteurs à 2 roues, se- motofaucheuses	Moissonneu- se-batteuses
Argovie	6'185	(5'826)	152	169	8'260
Appenzell Rh. Ext.	169	(201)	65	169	2'061
Appenzell Rh. Int.	83	(86)	37	72	1'113
Bâle-Ville	32	(32)	1	2	38
Bâle-Campagne	1,437	(1'401)	139	61	2'051
Berne	12'936	(13'119)	2'077	1'778	24'789
Fribourg	6'110	(5'575)	341	211	4'753
Genève	1'099	(1'128)	81	10	197
Glaris	183	(236)	68	110	888
Grisons	1'116	(1'223)	214	1'324	6'710
Lucerne	5'239	(5'267)	733	702	8'877
Neuchâtel	1'747	(1'775)	261	43	824
Nidwald	217	(271)	29	307	851
Obwald	246	(313)	48	362	1'360
Saint-Gall	4'271	(4'164)	337	776	9'056
Schaffhouse	1'364	(1'321)	55	6	953
Schwytz	966	(1'189)	233	570	3'296
Soleure	2'492	(2'342)	133	96	3'073
Thurgovie	5'409	(5'096)	110	72	5'111
Tessin	1'217	(1'244)	140	216	1'973
Uri	119	(172)	18	158	833
Valais	1'841	(2'281)	539	458	6'000
Vaud	8'338	(8'155)	588	249	3'558
Zoug	708	(723)	104	151	1'161
Zurich	7'729	(7'605)	308	196	8'318
Suisse	71'253	(70'745)	6'811	8'268	106'104
					4'117

2. Effectif des membres de l'ASPT

En consultant le Tableau 2, on voit que l'augmentation nette de l'effectif (346 unités) est contrebalancée dans une grande proportion par une diminution nette de 288 unités. Aussi l'accroissement du nombre des membres de l'ASPT pour l'exercice 1969/1970 ne représente-t-il plus que 58 unités. C'est surtout grâce aux sections tessinoise (+156), bernoise (+68), grisonne (+66) et saint-galloise (+26) qu'une augmentation de l'effectif a été encore réalisée durant cette année comptable.

Que tous ceux qui contribuèrent à recruter des membres soient sincèrement remerciés ici du dévouement dont ils ont fait preuve. Nous leur demandons de ne pas non plus se relâcher dans leurs efforts au cours du prochain exercice. A ce propos, la colonne «Chars automoteurs» du Tableau 1 peut leur servir de bon point de repère.

Tableau 2

Effectif des membres de chaque section

	30.6.65	30.6.66	30.6.67	30.6.68	30.6.69	30.6.70	Augmentation ou diminution en 1969/1970
Argovie	3'045	3'051	3'328	3'299	3'275	3'234	— 41
Deux-Bâles	806	810	837	850	874	863	— 11
Berne	6'032	6'119	6'504	6'811	7'235	7'303	+ 68
Membres directs	1	1	1	1	0	0	—
Fribourg	3'292	3'297	3'315	3'364	3'371	3'321	— 50
Liechtenstein	311	311	313	309	304	294	— 10
Genève	563	479	476	473	437	433	— 4
Grisons	56	60	60	62	58	124	+ 66
Jura Bernois	399	397	414	412	425	420	— 5
Lucerne	2'048	2'030	2'084	2'088	2'092	2'076	— 16
Neuchâtel	618	611	627	659	669	653	— 16
Nidwald	118	124	128	126	128	127	— 1
Obwald	179	179	177	178	175	177	+ 2
Saint-Gall	2'452	2'509	2'560	2'612	2'603	2'629	+ 26
Schaffhouse	1'007	985	975	967	943	932	— 11
Schwytz	401	400	405	405	402	402	+ 156
Soleure	1'051	1'059	1'039	1'017	1'011	1'005	— 6
Tessin	234	246	242	237	229	385	± 156
Thurgovie	3'439	3'377	3'349	3'353	3'225	3'188	— 37
Valais	239	277	277	252	248	240	— 8
Vaud	3'686	3'657	3'673	3'700	3'726	3'723	— 3
Zurich	5'821	5'834	5'871	5'724	5'780	5'711	— 69
Zoug	409	440	466	486	499	527	+ 28
Total	36'207	36'253	37'121	37'385	37'709	37'767	+ 58

3. Organes de l'ASPT

La 43ème Assemblée des Délégués

Les Délégués de l'Association centrale se sont réunis le 27 septembre 1969 à Frenkendorf (BL), à l'Hôtel «Wilder Mann». Le procès-verbal de la dernière assemblée, ainsi que le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 1969/1970, furent approuvés. Par ailleurs, Monsieur Juri, directeur de l'Union suisse des paysans, justifia la majoration de 100 % de la cotisation à verser à son organisation et les Délégués acceptèrent cette augmentation. L'assemblée approuva également le vaste programme de travail et le calendrier des cours des Centres I et II pour 1969/1970. Le montant de la cotisation à verser à l'ASPT pour le même exercice ne subit pas de modification. Etant donné l'accroissement constant du coût de la vie, le Comité directeur dut cependant envisager sa majoration d'ici à deux ans. Le budget prévu pour 1969/1970 fut également adopté par les Délégués. Conformément au désir du Comité central, la 42ème Assemble des Délégués avait chargé le Comité directeur de procéder à la révision des articles 1, 2, 35 et

45 des statuts. Lors de leur réunion à Frenkendorf, les Délégués ont confié à ce dernier le mandat de préparer la révision totale des statuts dans le délai d'une année. A la suite de la démission de M. J. Wytttenbach en tant que président de la section zougoise, M. T. Bitzi, son successeur, se vit élire à l'unanimité membre du Comité central. De chaleureux remerciements furent exprimés à M. Wytttenbach pour ses 12 ans d'activité au service de la section de Zoug. Les Délégués accueillirent avec des applaudissements la proposition de tenir à Genève la 44ème Assemblée générale. Un représentant romand suggéra de toujours prévoir le dernier samedi du mois de septembre pour l'Assemblée des Délégués. En fin de séance, M. Manz, conseiller d'Etat, adressa un salut à l'assemblée et remercia l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles pour l'activité qu'elle déploie.

La 81ème séance du Comité central

Elle a eu lieu le 26 septembre 1969, à Frenkendorf (BL), à l'Hôtel «Wilder Mann». Cette réunion fut principalement consacrée à la préparation de la 43ème Assemblée des Délégués.

Le Comité directeur

Il a siégé deux fois, soit le 30 août 1969 et le 10 janvier 1970, au cours de l'exercice. Lors de la première séance, il s'agissait surtout de préparer les réunions du Comité central et de l'Assemblée des Délégués, tandis que la seconde était réservée à la discussion et à la mise au net de plusieurs contrats et conventions (membres du personnel de l'ASPT, bail, Station fédérale de recherches d'entreprise et de génie rural à Tänikon) ou à la désignation de représentants de l'ASPT à des manifestations. En outre, les premiers projets concernant la révision des statuts furent établis par le Comité directeur et d'autres affaires liquidées par l'envoi de lettres circulaires.

La Commission technique I

(questions techniques de caractère général)

Elle n'a été convoquée qu'une seule fois au cours de cet exercice (le 20 juin 1970) par M. G.-C. Frizzoni, de Thusis GR, qui la préside. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants: systèmes de freinage hydrauliques pour remorques agricoles, problèmes relatifs à la dispensation de conseils, prévention des accidents (cadres de sécurité, démonstrations d'information), commande hydraulique des barres de coupe, documentation pour initier les moniteurs de cours aux dispositions de l'Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE).

La Commission technique II

(questions concernant les propriétaires de moissonneuses-batteuses)

Elle a siégé une seule fois durant l'exercice (le 19 juin 1970) sous la présidence de M. H. Ryser, d'Oberwil (BL). Les questions qui étaient sur le tapis se rapportaient notamment aux tarifs indicatifs 1970 pour le moissonnage-battage et l'emploi des moissonneuses-batteuses de l'autre côté de la frontière. Etant donné le retard général dont souffraient les travaux des

champs, entre autres la récolte des fourrages, on renonça pour cette fois à la réunion annuelle des présidents des groupements régionaux de propriétaires de moissonneuses-batteuses. En vue des assemblées régionales, les présidents et les gérants de ces groupements furent en revanche suffisamment mis au courant de ce qu'ils devaient savoir.

La Commission technique III

(questions concernant les communautés d'utilisation de matériels agricoles)

Présidée par M. F. Gerber, de Schüpfen (BE), elle ne s'est réunie qu'une seule fois durant cette année administrative (le 17 novembre 1969). Les questions figurant à l'ordre du jour concernaient tout d'abord l'activité déployée pendant les mois d'hiver, puis deux rapports sur les essais effectués par l'IMA avec des épandeuses de fumier mises en service dans des COUMAS, enfin la mise au point du texte définitif de formules à imprimer et l'admission de coopératives d'achat et d'utilisation de machines agricoles au sein de communautés d'utilisation de matériels agricoles. Les conditions météorologiques particulièrement défavorables de la fin de l'hiver et du printemps de 1970, de même qu'un long séjour à l'hôpital du président, ont rendu impossible la tenue d'autres séances. Ici aussi, la réunion annuelle des présidents des groupements cantonaux des communautés d'utilisation de matériels agricoles n'a pu avoir lieu et dut être différée jusqu'à l'arrière-automne de 1970.

4. Manifestations organisées par l'Association centrale

En ce qui concerne l'activité montrée aux Centres de cours I et II, on voudra bien se reporter aux chapitres 5 et 6 du présent rapport.

Le cours d'instruction de trois jours (J2) sur l'entretien et la technique d'emploi des motoscies à main ainsi que sur l'entretien des petits moteurs (il était destiné aux moniteurs de langue allemande des sections) n'a pu être donné. Plus exactement dit, il a fallu le combiner avec la visite de firmes et des exposés présentés par des membres du personnel de ces firmes. Un cours de trois jours sur l'équipement électrique des véhicules automobiles agricoles (E 1), prévu pour les moniteurs de langue française des sections, a pu avoir lieu à Grange-Verney sur Moudon du 26 au 29 novembre 1969. Ce cours fut relativement bien fréquenté et il est devenu désormais possible que les sections de Suisse romande organisent également de tels cours sur une plus vaste échelle. Tout le monde sera certainement d'accord pour estimer qu'on ne fera jamais trop pour arriver à ce que les véhicules agricoles soient pourvus de tous les dispositifs éclairants et réfléchissants réglementaires.

Le deuxième et le troisième cours d'initiation à l'intention des nouveaux gérants de communautés d'utilisation de matériels agricoles ont été donnés

respectivement le 8 juillet 1969 et le 25 juin 1970. Ces cours sont également suivis par des gérants de COUMAS depuis longtemps en fonction qui tiennent à rafraîchir ou approfondir leurs connaissances professionnelles.

5. Rapport d'activité 1969/1970 du Centre de cours de Riniken

(par M. W. Bühler, chef du centre)

Durant cet exercice, la période des cours a de nouveau commencé par des cours de 3 jours sur la soudure. Ces cours d'initiation à la soudure électrique jouissent toujours d'une grande faveur. Aussi beaucoup s'inscrivent pour les suivre. En prévision des cours de l'hiver 1970/71, nous serons obligés de réduire une nouvelle fois le nombre des participants à chaque cours afin que chacun ait davantage de temps et d'appareils à disposition pour les exercices pratiques. D'autre part, plusieurs intéressés ont émis le voeu que des cours d'initiation à la soudure autogène soient également mis sur pied et figurent régulièrement au calendrier des cours. Nous donnerons une suite favorable à ce voeu à partir de l'hiver prochain. Un cours de 3 jours sur la soudure autogène viendra combler la lacune qui existait jusqu'à maintenant. En outre, un cours complémentaire de 2 jours permettra à ceux qui le voudront de parfaire leurs connaissances en matière de soudure électrique. Le désir qu'un tel cours complémentaire soit organisé avait été exprimé par des participants ayant suivi un cours d'initiation et qui, après avoir fait quelques expériences pratiques, souhaitaient développer encore leurs connaissances dans le domaine de la soudure électrique. Un pareil désir était certainement louable et méritait d'être exaucé. Il ne fut malheureusement pas possible de prendre toutes les inscriptions en considération pour le cours combiné K 30. C'est extrêmement regrettable et nous pensons qu'une telle situation ne se reproduira plus. A dater de l'hiver prochain, un nouveau moniteur de cours viendra en effet compléter le personnel enseignant, de sorte que nous aurons la possibilité d'augmenter le nombre des groupes de travail dans les limites que nous permettent les locaux du Centre. C'est maintenant la place plutôt restreinte à disposition qui nous cause quelque souci. Nous espérons toutefois fermement que le nombre croissant du nombre des participants entraînera un agrandissement correspondant de notre Centre de cours, afin qu'il soit en mesure de satisfaire toutes les exigences.

Grâce à leur comportement digne d'éloges, ceux qui avaient suivi avec succès le cours combiné de 30 jours ont permis de rendre le déroulement de ce cours aussi instructif qu'intéressant. Durant le cours en question, comme lors d'autres cours, d'ailleurs, j'ai été frappé de constater que de nombreux participants attachent surtout de l'importance aux travaux d'entretien des matériels et aux petites réparations. Les participants du cours combiné K 30 ne purent malheureusement pas exécuter de travaux prati-

ques sur le terrain du fait des conditions météorologiques défavorables. Pour compenser et remplacer ces travaux aux champs ainsi supprimés, nous avons invité ultérieurement les participants du cours de 30 jours à participer le 22 avril 1970 à un concours de labourage. Il fut réjouissant de constater que de nombreux anciens étaient présents. Lors d'une excursion de 1 jour avec visite d'entreprise, les élèves ont pu voir les installations techniques de la Swissair. L'ampleur de ces installations et le travail de précision qu'elles permettent firent l'étonnement et l'admiration de tous. En nous rendant par ailleurs au Laboratoire fédéral d'essai de matériaux (Dübendorf), nous avons pu assister à diverses expérimentations en corrélation avec l'analyse de carburants et lubrifiants. Les explications données à ce propos par plusieurs chefs de service furent extrêmement intéressantes.

Les autres cours figurant au calendrier de l'hiver 1969/1970 se déroulèrent de la manière habituelle. Relevons qu'un cours sur les machines agricoles, inscrit au calendrier, dut être annulé par suite de changements intervenus dans le programme. Cette suppression permit en revanche de donner à la place, pendant une période favorable pour les jardiniers, un cours sur les machines horticoles. En ce qui concerne les travaux pratiques sur le terrain accompagnant les cours restants, ils ne purent malheureusement avoir lieu en raison de la persistance des conditions atmosphériques défavorables.

Dans un autre ordre d'idées, aucun membre du personnel du Centre ne nous a quittés durant la période de cours 1969/1970. Comme à l'ordinaire, il fut de temps en temps difficile de nous assurer les services des moniteurs. C'est pourquoi nous aurions besoin d'un moniteur de plus. Ainsi que cela a été dit plus haut, la situation s'améliorera dans ce domaine à partir de l'hiver prochain. A l'heure actuelle, M. W. Roth, d'Unterbözberg, suit des cours techniques dans une école d'agriculture allemande spécialisée en mécanique agricole. Il se mettra à notre disposition, en tant que moniteur de cours, à partir du mois de novembre 1970. A ce propos, je souhaite que notre Centre soit alors en mesure de mener à chef certaines tâches que le manque de temps nous a forcés de négliger jusqu'ici mais qui incombent au service technique de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles.

En terminant le présent compte rendu, je voudrais remercier sincèrement tous ceux qui ont contribué par leur travail à assurer la prospérité du Centre de cours de Riniken. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à Monsieur R. Piller, notre infatigable gérant, et aussi à M. H.-U. Fehlmann, mon collaborateur direct. D'autre part, je tiens à exprimer ma gratitude aux firmes industrielles ou commerciales qui ont bien voulu mettre des machines de démonstration et du matériel d'enseignement à notre disposition. Nos cours sont ainsi plus vivants et serrent de plus près les conditions réelles de la pratique. J'espère par ailleurs que nos activités continuent d'être appréciées par les agriculteurs. Nous nous efforcerons de ne décevoir personne.

Tableau 3

Liste des cours donnés au Centre de cours de Riniken (hiver 1969/70)

Date	No du cours	Objet du cours	Participants	Durée du cours (jours)
1969				
27.10.—29.10.	105	La soudure électrique pour débutants (M 2)	18	3
30.10.— 1.11.	106	La soudure électrique pour débutants (M 2)	18	3
3.11.— 5.11.	107	La soudure électrique pour débutants (M 2)	16	3
6.11.— 8.11.	108	La soudure électrique pour débutants (M 2)	18	3
10.11.—12.11.	109	La soudure électrique pour débutants (M 2)	17	3
10.11.	110	Le relevage hydraulique normal et le relevage hydraulique à contrôle de profondeur (H 1)	10	1
13.11.—15.11.	111	La soudure électrique pour débutants) (M 2)	18	3
17.11.—21.11.	112	Le travail des métaux (M 1)	18	5
24.11.— 5.12.	113	Les matériels agricoles (A 1)	18	11
8.12.—19.12.	114	Les tracteurs à moteur Diesel et les moteurs à essence (A 4)	18	11
1970				
5. 1.—16. 1.	115	Les matériels agricoles (A 1)	18	11
19. 1.—30. 1.	116	Les tracteurs à moteur Diesel et les moteurs à essence (A 4)	15	11
2. 2.—12. 2.	117	Les matériels agricoles (A 1)	13	11
16. 2.—18. 2.	118	L'entretien des matériels horticoles (G 1)	15	3
19. 2.—21. 2.	119	L'entretien des matériels horticoles (G 1)	10	3
23. 2.— 7. 3.	120	Les tracteurs à moteur Diesel et les moteurs à essence (A 4)	14	11
16. 3.—21. 3.	121	Les tracteurs à moteur Diesel (A 3)	12	6
23. 3.—26. 3.	122	Le fonctionnement, la conduite et l'entretien des moissonneuses-batteuses (A 5)	10	4
31. 3.— 3. 4.	123	Le fonctionnement, la conduite et l'entretien des moissonneuses-batteuses (A 5)	8	4
31. 3.— 1. 4.	124	L'entretien des moissonneuses-batteuses (A 6)	5	2
6. 4.—17. 4.	125	Les matériels agricoles (A 1)	20	11
		Total	309	123

Les indications ci-dessus montrent que les journées de participants ont atteint le chiffre de 1920 (2081) au cours de l'exercice. Pour les sept hivers écoulés, on arrive déjà au total de 1922 participants, ce qui correspond à 11'410 journées de participants.

6. Rapport d'activité 1969 / 1970 du Centre de cours de Grange-Verney

Une place importante était réservée au début de notre activité à des cours destinés aux jeunes campagnards et organisés en accord avec les services cantonaux. Des circonstances imprévues, indépendantes de notre volonté, provoquèrent le renvoi de ces cours peu avant leur ouverture, ce qui perturba notre programme. Souhaitons que cette idée puisse être reprise car ces jeunes gens qui ne suivent ni apprentissage, ni école d'agriculture et que l'Etat oblige à acquérir un complément de formation, seraient certainement plus perméables à une formation pratique que scolaire.

Des cours de remplacement furent organisés en décembre sur le dépannage des tracteurs. Nous aurions souhaité une participation plus forte à ce moment-là, ce qui aurait déchargé le cours similaire de janvier, toujours très fréquenté.

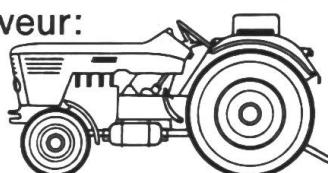
Au début de janvier, comme de coutume, nous organisons avec plaisir un cours spécialement conçu à l'intention de 30 à 40 apprentis horticulteurs, paysagistes et fleuristes.

Deux séries de 3 jours consacrés à l'équipement électrique du tracteur et au matériel de signalisation des véhicules agricoles connurent un succès qui, nous l'espérons, ira encore en grandissant. Trois tracteurs furent équi-

Dès le 1^{er} août,
Deutz vous offre des

Prix de

Parce que nous connaissons bien les soucis des agriculteurs, nous avons «raboté» au plus près les prix des modèles Standard usuels. Nous vous aidons ainsi à combattre le renchérissement par d'authentiques prix de faveur:



Modèle	Version	CV	Vitesses	Prix
D 3006	Standard	32/36	8/2	sFr. 12800.—
D 4006	Standard	40/45	8/2	sFr. 13950.—*
D 5006	Standard	48/54	8/4	sFr. 15400.—*
D 5506	Standard	55/62	8/4	sFr. 16950.—*

* avec 4 roues motrices aussi; par ex. D 4006 A = sFr. 19750.—, direction Hydrobloc comprise.

pés de clignoteurs durant ces cours, ce qui nous parut la meilleure façon de traiter ce problème d'actualité et d'éclaircir le mystère des pannes électriques. Une action lancée par l'Association vaudoise de propriétaires de tracteurs donnait à chaque participant l'occasion d'acheter à moitié prix des installations de feux clignotants pour chars agricoles. Cette initiative contribua beaucoup au succès de ces journées et permit dans une large mesure d'augmenter la sécurité routière.

Nos cours sur les machines agricoles se transforment quelque peu. D'une durée d'une semaine, ils traitent toujours du problème de l'entretien et du fonctionnement mais s'adressent de plus en plus à ceux qui possèdent

faveur!

Malgré des prix au plus juste, un équipement généreux: moteur de forte cylindrée, boîte à vitesses bien étagées (en partie synchronisées), filtre Siccopur.

Par ailleurs, notre gamme compte encore 14 modèles de conception ultra-moderne, en version De-Luxe avec boîte à vitesses synchronisées, prise de force autonome 540/1000 t/min, etc.

Si vous calculez en réaliste, vous choisirez un tracteur Deutz «de faveur»

Hans F. Würgler
Représentation générale Industriestrasse 17
8910 Affoltern a.A. Tél. 01-993121



un minimum d'outillage et veulent entreprendre de petites révisions de matériel agricole. Cette année, la remise en état d'une arracheuse-ramasseuse de pommes de terre nous occupa plusieurs jours. Dans l'avenir, nous ferons l'impossible pour travailler sur du matériel usagé, ce qui nous ménage parfois quelques surprises, bouleverse le programme prévu, mais augmente la portée pratique des leçons. La discussion en cours de travail vient compenser les quelques heures de théorie grignotées au profit du travail d'atelier.

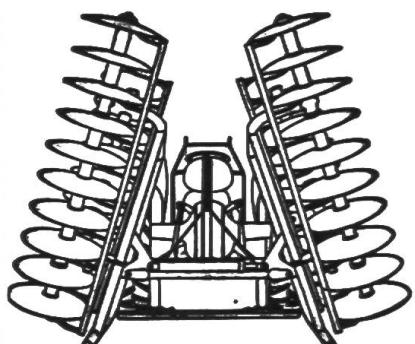
Trois cours de soudure vinrent s'ajouter aux cinq prévus au programme pour faire face aux demandes d'inscription. C'est plusieurs quincaillages d'électrodes qui furent brûlés avec ardeur par les participants. Nous remercions les maisons qui mettent à notre disposition du matériel à prix réduit, contribuant ainsi à abaisser les frais de ces journées que les finances d'inscription sont bien loin de couvrir.

Trois journées consacrées aux moissonneuses-batteuses clôturèrent notre activité 69-70.

Au cours des années, notre programme évolue. Nous cherchons à mieux adapter la durée et la nature des cours aux besoins et aux suggestions des participants. Dans ce but, nous organiserons l'hiver prochain des cours du 2ème degré concernant le tracteur. Ils seront plus spécialement orientés sur les réparations et demanderont des connaissances mécaniques plus approfondies. Ils s'adresseront aux agriculteurs qui possèdent un petit atelier.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au déroulement de notre activité. Ils sont nombreux, je ne peux pas tous les nommer, mais permettez-moi de citer notamment le bureau de l'administration et la direction de l'école de Grange-Verney ainsi que mon collègue M. Michel Pichonnat. Un merci chaleureux va en plus aux fabricants et importateurs qui ont mis des machines à disposition du centre. Nous souhaitons que les 217 participants de l'hiver passé profitent des connaissances et de l'habileté manuelle acquises et que nous restions ainsi utiles à notre agriculture.

(A suivre)



HERSES À DISQUES

**32 et 40 d., largeur de travail 3,20 m. / 4 m.
à éléments relevables hydrauliquement.**

**20 et 24 d., largeur de travail 2,10 m. / 2,30 m.
exécution normale.**

Prix très favorables.

Demandez sans engagement documentation et prix.

ROBERT FAVRE PAYERNE

Tél. 037 - 61 14 94